

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil municipal,
Chers concitoyens présents dans la salle ou qui nous suivez sur internet,

Je voudrais dire devant le Conseil municipal un certain nombre d'engagements forts et de vérité, car c'est un endroit où les choses sont dites et sont dites solennellement. Elles servent de référence. Elles permettent de dire si quelqu'un a menti ou s'il a dit la vérité, s'il s'est renié ou s'il est sincère.

Ensemble, avec Catherine Duvallet et Jean-Jacques Coquelet, avec Fabrice Barbe et Patrick Huon, avec l'aide décisive de Marie-Claude Marien que je ne remercierai jamais assez de veiller sur nos finances, nous avons essayé de bâtir un budget de transition, car nous ne faisons pas partie des communes qui avaient préparé ou voté un budget avant les élections. C'est un budget ainsi qui tient compte du résultat démocratique, exprimé par la majorité des Rolivalois, qui est un budget qui s'applique à chacun d'entre eux, ceux qui ont voté Pierre, ceux qui ont voté Paul, ceux qui ont voté Jacques. C'est le budget de tous.

Il comporte un certain nombre de règles fondamentales que nous avons voulues.

La première, c'est celle sur laquelle depuis 14 ans nous nous sommes engagés : ne pas augmenter les impôts. Chacun a dit également et je l'ai entendu que, si nous pouvions, à un moment ou à un autre, cela dépendra beaucoup de la politique gouvernementale, cela dépendra beaucoup de nos partenaires, les baisser, ce serait tant mieux.

La deuxième est qu'il faut désendetter significativement la commune. Nous allons vous proposer dans une année très difficile de désendetter, pour la 14^{ème} année consécutive, la commune. Cela est très important.

La troisième, il faut, et cela concerne chacun des élus, tous autour de cette table, que nous soyons en recherche active de subventions. Je le dis parce que c'est la transparence. Il y a eu des moments où nous avons été très activement en recherches de subventions. Nous avons été pilotes, moteurs, cités en exemple. Il y a eu d'autres moments, notamment les dernières années de l'ANRU qui imposaient un volume de travail particulièrement important, précisément aussi parce que l'ANRU amenait un volume de subventions très important ce qu'il ne faut pas oublier, où l'on s'est alors un peu relâché sur nos recherches parallèles. Et puis, l'an passé, nous avons repris puisque nous sommes allés chercher plusieurs centaines de milliers d'euros de subventions. Il faut faire cela. C'est indispensable. Je demande à tous les adjoints d'avoir cette vision permanente. On en a parlé encore hier avec Rachida Dordain à propos de la piste d'athlétisme. On en a parlé avec chacun. Il faut chercher des subventions. Elles sont de droit. Elles ne sont pas données, mais elles existent si on répond à un certain nombre de critères, donc il faut vraiment les chercher, les chercher, les chercher.

Quatrième chose, il faut maintenir un niveau d'investissements élevé. Une commune c'est comme la bicyclette : quand on ne roule pas, on tombe. Une commune doit vivre. Une commune ne doit pas faire que réparer. Une commune ne doit pas faire qu'inaugurer des poignées de portes avec un ruban, comme on l'a tous connu. Ca ne suffit pas. Il faut donner une direction.

Il faut aussi, cinquième point, poursuivre une politique foncière dynamique, faire venir commerces, entreprises et activités. Nous avons passé la moitié de l'après-midi avec Daniel Moreau, avec Jean-Jacques Coquelet, avec Fabrice Barbe, à recevoir des entreprises. Nous avons notamment écouté et reçu deux projets importants d'implantation sur Val-de-Reuil et les deux porteurs de ces projets ont remercié et félicité Charly Roix, du service urbanisme, pour la rapidité avec laquelle leur demande a été traitée. L'essentiel c'est la rapidité. C'est notre force. Quand on écrit ou on parle au Maire de Val-de-Reuil et qu'on lui dit « Je veux créer des emplois », on vous répond immédiatement. Les gens que nous avons rencontrés cet après-midi étaient étonnés de notre cette réactivité. C'est comme cela que nous avons empoché un certain nombre d'installations. Il faut continuer.

Diminuer les charges générales de la commune. C'est le sixième axe de travail. Nous savons qu'il y a une augmentation des charges plus rapide que l'inflation et plus rapide que l'augmentation de nos propres recettes. Ces charges, quelles sont-elles ? Quand on regarde la consommation d'électricité de la commune, elle est très importante. Quand on regarde ce que nous a coûté le chauffage cette année, alors même que nous avons connu une année clémente en termes de température, c'est très embêtant. Dans les charges générales, il n'y a pas que le salaire des fonctionnaires, il y a beaucoup le fluide des réseaux, des abonnements énergétiques, etc. Alors il faut prendre des décisions simples. Quand certains augmentent plus vite, ce sont les autres que l'on doit diminuer, car je ne veux pas m'en prendre aux traitements des agents de la commune.

Comment dès lors parvenir à baisser les charges générales de la commune ? C'est le point n°7 : en renégociant nos grands contrats. Il faut reprendre tous nos grands comptes, Dalkia, Veolia, ISS, tous ceux qui sont les partenaires majeurs de la commune et leur dire comme le fait tout organisme, comme le fait toute famille, « les temps sont plus durs, comment peut-on renégocier notre contrat ? ». Quitte à rallonger les contrats, car l'objectif premier est d'obtenir une diminution des annuités. Il faut en effet récupérer de l'argent pour la commune. J'ajoute que s'il y a un aspect – c'est une expression que je déteste – « chasse aux gaspis », il faut être à l'écoute de ce que fait l'intercommunalité, pour que nous ne ramassions pas deux fois les mêmes poubelles, que nous ne lavions pas deux fois le même sol, ce qui a pu arriver et ce qui peut arriver en sachant que le service insuffisamment bien fait par une des deux entités, nous ou les autres, amène parfois la volonté de perfection à faire que l'on passe deux fois.

Il faut également, 8^{ème} décision, renforcer la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences parmi et pour les agents de la commune. Pour cela, en dérogation par rapport à notre politique de recrutement qui ne peut plus être fondée sur des recrutement au coup par coup, nous avons engagé deux personnes qui nous ont paru très compétentes, très capables, pour aider Marie-Joëlle Bogaczyk dont je dirai que, partant à la retraite cette année, nous lui devons toute notre reconnaissance pour le travail qu'elle a mené, un travail compliqué, difficile, car je rappelle que ce service a été frappé en même temps par des maladies, par des deuils, par des difficultés. Nous avons recruté Elodie Barbey pour prendre le relais de Mme Bogaczyk et nous venons donc, pour reconstituer une équipe qui a les moyens de fonctionner, de recruter deux personnes. L'une vient du service des ressources humaines de l'Hôpital Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil. L'autre, ce qui est significatif et preuve d'expertise, nous arrive du centre de gestion. Cette équipe doit construire les bases d'une gestion prévisionnelle des effectifs, d'une prévision que l'on puisse donner avec beaucoup de visibilité aux agents sur ce qu'on peut leur donner et sur ce qu'on ne peut pas leur donner. Ce noyau-là est donc reconstitué. En s'appuyant sur lui, il faut reconstituer un organigramme ainsi que la répartition des nouvelles fonctions. On s'aperçoit en effet que sur les nouvelles missions, il

n'y a souvent pas ou peu d'agents en face. Or, devant les « anciennes » missions – il n'y a jamais trop d'agents et de fonctionnaires –, les choses peuvent légitimement évoluer. J'ajoute également que le gel du point d'indice de la fonction publique d'Etat n'est pas quelque chose qui nous enthousiasme ici et que l'on est content de voir qu'un certain nombre de députés socialistes, notamment sur les petites retraites, se sont battus cette semaine. Combien de gens a-t-on rencontré qui nous disent « je ne payais pas d'impôts, je suis pauvre, je suis veuf, je touchais une pension de reversion, soudain je paie des 120, 150, quand ce n'est pas 450 euros, soudainement. » Ce travail de correction fait partie du travail initié par Manuel Valls.

9^{ème} mesure : mettre en commun les moyens matériels et techniques des structures culturelles. La Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie nous avait dit et j'essaie d'avoir un discours transparent : « Vous donnez 2 millions d'euros et vous n'avez aucun contrôle dessus. Aucun. » La Ville a reçu alors une première observation de la Chambre régionale. Il se trouve que l'on est heureux de travailler avec notre théâtre, notre cinéma, notre école de musique, mais je n'attendrai pas une deuxième observation de la Chambre régionale des comptes disant que la Ville attribue une enveloppe qui n'est pas gérée par la commune. Il faudra bien tirer une conclusion finale sur cette remarque. J'y compte bien. La question est : « Où est le contrôle municipal d'un argent qui provient des impôts ? ». Car c'est de l'argent public qui est donné. Toute la municipalité a été choisie pour le contrôler. Il n'est donc pas possible que les modes de salaires soient plus rapides que ceux de la mairie, que les modes de défraiement soient plus généreux que ceux de la mairie, etc. Nous l'avions dit. Je reconnais que nous ne l'avons pas fait. J'ai beaucoup de sympathie pour tous ceux qui dirigent ces institutions mais c'est fondamental : on ne peut pas avoir 10% du budget de fonctionnement de la commune qui suit une évolution qui n'est pas décidée ici. C'est anormal. Avec la gentillesse de Laurent Meunier, Benoit Geneau, Jean-Claude Bourbault, nous avons réussi à encadrer des choses et il faut continuer. Je me souviens de questions essentielles posées d'ailleurs par Patrick Lozé sur ce sujet et il sera heureux de voir que nous suivons la voie qu'il avait encouragée.

La mutualisation des services et des marchés avec l'intercommunalité est la dixième idée. Il est clair que pour tout ce qui est en lien avec l'informatique, la reprographie, etc., l'identité communale n'est pas menacée. L'identité municipale ne se retrouve pas dans les photocopieurs, ni dans les logiciels vendus par Microsoft. Il va falloir ainsi faire des rapprochements pour faire des économies.

Moderniser et favoriser la transition numérique. Point numéro 11 et deux exemples. La médiathèque et l'état-civil, 7 agents dans un cas, 10 agents dans l'autre, où il est clair que le service doit être meilleur. Aujourd'hui, il y a des propositions qui sont faites par Ousmane N'Diaye notamment et que je remercie, comme tous ses collègues, car tout le monde ici s'est mis très vite au travail. Au travail sur un paiement à distance. Au travail sur l'obtention d'un formulaire à distance. Au travail sur la capacité à remplir un formulaire à distance, etc. Il est clair que, par là-même, nos agents auront plus de temps pour répondre à ceux qui viendront toujours et qui sont, par définition, ceux de nos administrés dans la plus grande difficulté, de dialogue, de compréhension, d'obtention de documents administratifs. Cela donnera plus de temps pour les plus faibles et plus de rapidité pour ceux qui peuvent s'en sortir et qui n'ont pas besoin d'être aidés par le service public. La transition numérique, c'est aussi la diminution des frais de papier de la mairie. Vous êtes beaucoup à avoir travaillé sur la réduction des frais de reproduction dans les écoles et à avoir abouti à des résultats qui sont remarquables. Il faut continuer à faire cela et encore une fois toutes les idées sont bonnes à prendre.

Douzième proposition, recenser le patrimoine municipal et procéder, notamment pour les biens à usages privés, à des arbitrages quant à leur attribution ou leur cession. Nous avons suivi une politique qui consistait à ne plus mettre de services publics dans les habitations privées, mais on a pu avoir l'impression par le passé que l'on mettait des fonctions privées dans des lieux publics. Nous devons bien séparer ce qui est public et privé. Il reste dans notre patrimoine un certain nombre de logements, d'appartements, souvent sur la dalle, qui sont immobilisés. Il faut les vendre. Les vendre pour offrir plus de logements à nos concitoyens, à nos administrés, à leurs enfants, à ceux qui décohabitent, à ceux qui rencontrent une circonstance de la vie qui fait qu'on ne peut plus habiter là où on habite. Et, en même temps, ce faisant, on en retirerait un argent nécessaire pour la commune. D'autant qu'entretenir un patrimoine privé n'est pas le travail d'une collectivité publique. Parfois on retrouve des services publics logés – je pense au poste de police municipale – dans des appartements. Ce n'est pas ainsi que cela doit fonctionner. Il est très important de vendre ce patrimoine.

Treize. Conditionner l'attribution des subventions à la participation des associations à la vie municipale et éducative de la ville. Vous ne voterez pas, Mesdames et Messieurs, les subventions aux associations à ce conseil municipal, car nous souhaitons, de toutes les manières possibles et imaginables, revoir les subventions. On connaît les grandes masses. Il faut regarder le cahier des charges, il faut une vraie participation au service public local. Tout à l'heure, nous étions avec le VRAC pour l'opération « 100 chances, 100 emplois ». Le VRAC nous a dit : « Je suis un instrument de sélection de jeunes en déshérence dans la ville qui pourraient s'en sortir et qui n'y arrivaient pas ». Ca, c'est participer. On ne peut pas regarder la Ville et simplement dire « je veux une subvention ». Il faut regarder chaque club et demander ce qui est fait très étroitement pour les écoles, pour les enfants, pour les personnes en situation de handicap, pour les jumelages. Chaque club.

Inscrire les recettes de fonctionnement à la condition absolue et impérative qu'elles soient certaines et notifiées. Cette quatorzième règle est un alexandrin versifié par Marie-Claude Marien notre directrice des finances. Je relis sa prose : inscrire les recettes de fonctionnement à la condition absolue et impérative qu'elles soient certaines et notifiées. J'ajoute : inscrire les dépenses dès qu'on peut imaginer qu'il y ait 1% de chances qu'elles se réalisent. C'est ainsi que nous avons toujours pu profiter de bonnes surprises en septembre et en octobre.

Développer le contrôle interne comptable et financier. Il y a un travail remarquable fait par le service des finances, mais ce travail, ces habitudes, doivent être renforcés dans chacun des services. Il n'est pas l'apanage du service des finances. Chaque service est un service gestionnaire. Nous veillerons à cet approfondissement et à ce perfectionnement des pratiques. C'est la quinzième initiative de ce budget.

Seize. Améliorer le recouvrement des recettes liées aux tarifs municipaux. Je n'ai pas dit « augmenter les tarifs municipaux ». Nous avons même créé des conditions par les coefficients, par la baisse des tarifs, qui font que les ménages les moins aisés se sont retrouvés avec des tarifs municipaux plus bas. Lesquels ? Très directement, ce sont deux exemples, ceux de la cantine sous le contrôle de Catherine Duvallet ou ceux des centres de loisirs sous le contrôle de Rachida Dordain. Le recouvrement sera amélioré notamment par les nouvelles méthodes de travail évoquées un peu plus tôt.

Enfin, 17^{ème} mesure, réduire les dépenses liées aux logements et aux véhicules municipaux. Nous avons une flotte qui a déjà migré en partie vers la consommation électrique. Nous avons fixé un délai d'un an pour baisse le nombre de véhicules et nous profiterons des financements

de la Région pour les faire basculer vers un parc électrique. J'ai eu une des premières AX électriques en 1991 quand j'étais au cabinet d'Henri Emmanuelli. Je peux vous dire qu'avec 60 km d'autonomie, 30 km aller, 30 km retour, elles ne sont pas faites pour aller visiter l'Abbaye du Bec-Hellouin. Je le dis. Deux choses également qui ont à voir avec le numérique, dont les techniques offrent des possibilités de contrôle : il faut que chacun fasse attention à la consommation téléphonique et électrique. Ce n'est pas normal qu'un logement de la commune consomme 150 à 180 fois plus qu'un logement moyen sur Val-de-Reuil. C'est alors qu'il y a un problème. C'est de l'argent public. Il faut être vigilant avec les dépenses de consommation exactement comme on l'est chez soi.

C'est pourquoi nous avons pris une dernière décision. J'ai sollicité un cabinet pour que nous nous fassions auditer, de trois points de vue. Premier point de vue, les politiques sur lesquelles il faut mettre l'accent dans les années à venir. Nous les connaissons. Il faut les faire certifier. Deuxième aspect, les secteurs et les lieux où il reste des économies à faire mais que nous ne voyons plus. La Cour des comptes m'a toujours enseigné un vieux précepte de gestion : « l'erreur à 1 euro égale l'erreur à 1 million d'euros ». Il faut donc regarder le grand livre, passer le doigt dessus et j'y passe un temps fou lors de longs dialogues avec Mme Marien, notamment pour la signature des bordereaux et des bons de commande que je n'ai jamais cessé de regarder depuis 14 ans. Se faire auditer permettra ainsi de voir où l'argent est et où il a tort d'être. Troisième point de vue, se faire auditer sur notre organigramme, notre organisation générale. Il y a un nombre de lieux important où nous travaillons. Ils sont peut-être à rationaliser. Nous avons eu un organigramme de combat avec l'ANRU. Il faut parvenir à un organigramme de gestion. Demander à un cabinet spécialisé me semble important. Je ne veux pas du cabinet « d'à côté » qui me ferait un rapport aux petits oignons pour avoir un nouveau contrat. J'ajoute que nous allons demander à quelques cost-killers de nous aider à dénicher les dépenses que nous ne devrions pas faire et les recettes que nous oublions peut-être. Ils se paieront dessus et cela n'aura pas de coût. L'idée, suggérée par notre adjoint aux finances, me semble complémentaire de l'audit général.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en transparence et conformément à nos engagements, ce que nous allons faire, grâce à ce budget 2014, pour les finances de la commune.